

## APPEL DE CANDIDATURES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Élections assemblée générale annuelle 2021

Suivant ses règlements généraux, le conseil d'administration de Loisir et sport Montérégie («LSM») est réparti de la façon suivante :

- a. 5 personnes issues des délégués des membres institutionnels ;
- b. 4 personnes issues des membres individuels.

Lors de l'élection des administrateurs, les membres doivent chercher à favoriser la parité entre les hommes et les femmes. En tout temps, il doit y avoir au moins un homme et une femme au sein du conseil d'administration. En outre, pas plus d'un délégué provenant d'un même membre institutionnel ne peut valablement siéger au conseil d'administration.

Comme deux (2) sièges pairs sont actuellement occupés par des administrateurs issus des délégués des membres institutionnels, lors de l'assemblée générale annuelle 2021, **sept (7) sièges seront en élection dont quatre (4) issus des membres individuels.**

Lors de la première réunion suivant l'assemblée générale annuelle 2021, les nouveaux administrateurs provenant des membres individuels détermineront entre eux, par tirage au sort, ceux qui occupent des sièges impairs afin de pouvoir établir la durée des mandats de chacun. Les administrateurs occupant un siège pair à l'issue du tirage disposeront donc d'un mandat d'un an seulement, leur siège étant en élection lors de l'assemblée générale annuelle 2022. Tous les nouveaux administrateurs provenant des délégués des membres institutionnels occuperont les sièges impairs restant dans leur catégorie.

### Éligibilité

Les conditions essentielles **pour être admissibles** à devenir administrateur de LSM sont:

- a. Être une personne physique majeure;
- b. Être un membre individuel de LSM ou le délégué d'un membre institutionnel;
- c. Ne pas posséder d'antécédents judiciaires incompatibles avec la tâche d'administrateur, et notamment, dans les matières ci-dessous :
  - Violence;
  - Infractions à caractère sexuel;
  - Drogue et stupéfiants;
  - Vol et fraude.
- d. Avoir été accepté par le Comité de mise en candidature et ainsi rencontrer les exigences déterminées par le conseil d'administration et indiquées à l'appel de candidatures.

De plus, **n'est pas éligible** comme administrateur :

- a. Toute personne en tutelle, en curatelle ni une personne déclarée incapable par le tribunal d'une autre province, d'un autre territoire, d'un autre état ou d'un autre pays ou d'une subdivision politique de ce dernier;
- b. Un employé de LSM;
- c. Un failli non libéré.
- d. L'administrateur qui a complété un total de quatre (4) mandats au sein de LSM.
- e. Toute personne qui est propriétaire ou membre du personnel d'une entreprise privée ou membre du personnel d'un organisme lié à LSM par une entente de biens ou de services.

### Profil recherché

Cette année, le conseil d'administration recherche particulièrement des administrateurs disposant des compétences et/ou expertises complémentaires suivantes :

***Pour les personnes issues des délégués membres institutionnels, à titre indicatif, les compétences ci-dessous énumérées pourraient être pertinentes à considérer lorsque le conseil d'administration établit le profil recherché une année donnée, celles-ci n'étant pas exhaustives :***

*Expérience significative au domaine du loisir, de la culture, des activités artistiques et de l'éducation, dans le domaine de l'activité sportive et inter disciplinaire, dans le domaine du plein air (connaissance du terrain), dans le domaine de la clientèle spécialisée, des personnes âgées ou handicapées, entraînement et santé globale, dans le domaine de la psychologie, physiothérapie et kinésiologie.*

***Pour les personnes issues des membres individuels, à titre indicatif, les compétences ci-dessous énumérées pourraient être pertinentes à considérer lorsque le conseil d'administration établit le profil recherché une année donnée, celles-ci n'étant pas exhaustives :***

*Expérience significative en comptabilité ou en droit et en gouvernance, en gestion des ressources humaines, en gestion des technologies ou de projet et en relation humaine, en gestion du marketing, en communication et relation publique ou en lobbying, en vision régionale et stratégique, en entrepreneuriat et en finances.*

\*\*\* N'hésitez pas à déposer votre candidature même si vous ne disposez pas de l'une ou l'autre des compétences et/ou expertises complémentaires énumérées ci-dessus.

## Procédure pour déposer votre candidature

Pour déposer votre candidature, veuillez transmettre au plus tard le **3 décembre 2021 à 16 h 30** les documents et informations énumérées ci-dessous à l'attention de Monsieur Patrick Lafleur, par courriel, à l'adresse [plafleur@loisir.qc.ca](mailto:plafleur@loisir.qc.ca) :

1. Votre CV;
2. Votre lettre de motivation;
3. Le bulletin de mise en candidature dûment complété;
4. Le formulaire de déclaration d'intérêt de LSM dûment complété.

Le Comité de mise en candidature de LSM prendra connaissance de votre dossier de candidature. Ce Comité a pour tâches de :

- a. Procéder à l'appel des candidatures;
- b. Recevoir les candidatures;
- c. Solliciter des candidatures en fonction du profil des compétences complémentaires recherchées par le conseil d'administration;
- d. Vérifier l'éligibilité et l'admissibilité des candidats en fonction de la répartition des sièges disponibles et des conditions d'éligibilité prévues aux présents règlements généraux; en aucun temps le seul défaut d'un candidat de rencontrer le profil des compétences complémentaires recherchées par le conseil d'administration ne fera de cette personne un candidat non éligible ;
- e. Valider l'engagement des candidats à respecter le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
- f. Remettre au conseil d'administration la liste des candidatures qu'il a jugées éligibles, admissibles et acceptées en vue de l'élection et en faire la présentation lors de l'assemblée générale annuelle.

## À propos de LSM

LSM a pour mission

Loisir et Sport Montérégie a comme mission d'assurer le développement du loisir et du sport en Montérégie par :

- L'accompagnement aux organismes, aux institutions scolaires et aux municipalités
- La réalisation d'actions et de mandats régionaux spécifiques
- Les partenariats et les alliances stratégiques
- La promotion des saines habitudes de vie

p.j. Bulletin de mise en candidature  
Code d'éthique et de déontologie  
Formulaire de déclaration d'intérêt